Montréal, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **SOUS TOUTES RÉSERVES**

À : (Nom du propriétaire)

(Adresse du propriétaire)

(Ville), Québec

(Code postal)

De : (Nom du locataire)

(Adresse du locataire)

Montréal, Québec

(Code postal)

**Objet: Mise en demeure**

Monsieur/Madame/À qui de droit,

Vous êtes propriétaire du logement que j’occupe au \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Montréal,

Par la présente, j’aimerais vous informer que suite à une infiltration d’eau dans mon logement survenue le (précisez la date), j’ai constaté la présence de moisissure (indiquez l’endroit, la pièce).

Vous n’êtes pas sans savoir que les articles 1854, 1864 et 1910 du *Code civil du Québec* stipulent clairement qu’il est de la responsabilité du locateur, au cours du bail, d’assurer l’état du logement et de délivrer un logement en bon état d’habitabilité. De plus, selon le *Règlement sur la salubrité, l’entretien et la sécurité des logements* (R.V.M. 03-096, article 25 par. 10), la présence de moisissures, ainsi que les conditions qui favorisent la prolifération de celles-ci sont prohibées et doivent être supprimées.

Je vous mets formellement en demeure de remédier à ce problème dans les dix (10) jours suivant la réception de cette lettre, à défaut de quoi je me verrai dans l'obligation d'entreprendre des recours légaux pour le respect de mes droits et cela, sans autre avis ni délai. Entre autres en procédant à une demande d’inspection à l'arrondissement de la Ville de Montréal afin qu’un inspecteur en bâtiment puisse évaluer la situation. Je me réserve également le droit de vous demander des compensations financières au Tribunal administratif du logement, telles que la diminution de loyer et les dommages-intérêts.

Veuillez agir en conséquence.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Nom du locataire)